

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

Présents : Mesdames BELVEYRE et BUFFAMENE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, DAUSSET, ROUSSILHE, PADIRAC et VIGOUROUX

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL et PETIT

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

Ordre du jour :

- **Vote de crédits supplémentaires** : Les décisions modificatives suivantes ont été acceptées à l'unanimité par le conseil municipal :
 - * A l'article 739223 (Fond de péréquation ressources com et intercom) - 10 000 €
 - * A l'article 678 (Autres charges exceptionnelles) + 10 000 €

- **Emprunt mur soutènement** :
 - * Le conseil municipal décide après l'étude des différents devis d'octroyer les travaux aux entreprises PADIRAC (déblaiement) et RAFFY (construction du mur) par 6 voix pour et 1 abstention. Mr Anthony PADIRAC ne participe pas au vote.

 - * Le conseil municipal décide à l'unanimité à ce que la collectivité de LAVAL DE CERE représentée par son Maire contracte un emprunt au crédit agricole nord midi pyrénées d'un montant de 50 000 € sur 10 ans au taux fixe de 1,19% à échéances trimestrielles constantes.

19 h 00 : Fin de séance.